

# 1ÈRE LETTRE D'INFORMATION 2022 DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION FSN

Madame la Présidente, Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous informer des activités de la Fédération Suisse de Natation en vous adressant notre lettre d'information 1/2022. Veuillez également vous rendre régulièrement à la [page web](#) de la fédération.

## COVID-19 - MESURES DE STABILISATION 2021

Dans les lettres d'information n° 4 du 12 avril 2021, n° 5 de mai 2021, n° 7 de juillet, n° 8 de septembre 2021 et n° 9 d'octobre, nous vous avons informé des **mesures de stabilisation 2021**.

Dans cette nouvelle enveloppe, la fédération disposait d'un total de près de CHF 8,5 mio. Cette mesure vise à atténuer les **dommages financiers nets** causés par Covid 19.

Avec la tranche I et II, la période du 1er janvier 2021 au 12 septembre 2021 est couverte.

Les conventions relatives aux tranches I et II ont pu être signées dans leur quasi-totalité. Les fonds seront versés aux requérants dans les prochains jours. Pour certaines demandes, des positions ont dû être réduites. Cela a parfois donné lieu à de longues discussions et à quelques réactions très désagréables. Au total, 39 demandes de clubs ont été traitées. Les dommages estimés, la fédération y comprises, s'élèvent à 4,3 millions. Sur ce montant, environ 0,5 million sont prévus pour la fédération (compensation de la clôture négative due au Covid). 11 clubs ayant perçu des fonds lors de la phase I devront probablement effectuer des remboursements, soit parce qu'ils n'ont pas pu prouver le dommage net, soit parce que, malgré des pertes enregistrées, ils n'ont pas pu prouver le lien de causalité avec le Covid.

Swiss Olympic et l'OFSP partent du principe qu'après le 12 septembre 2021, il n'y a en principe plus eu de dommages liés au Covid.

Dans la phase III, une demande peut être faite pour les événements sportifs qui ont subi des dommages nets liés au Covid 19 suite aux restrictions de la Confédération.

Comme il n'y a pas eu de tels événements dans les clubs de la fédération, la FSN ne fera AUCUNE demande pour la phase III. La fédération décidera à la fin de la phase III si elle pourra elle-même faire valoir des dommages, ce qui est plutôt improbable.

Voici la liste de Swiss Olympic :

[Q&A Stabilisierungspaket Sport 2021](#)

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



*Question :*

*Quelles organisations peuvent faire une demande ?*

*Réponse :*

*Les manifestations sportives qui ont subi des dommages nets liés à la COVID-19 en raison des restrictions de la Confédération peuvent faire une demande*

*Question :*

*Qu'est-ce qui peut être déclaré comme dommage ?*

*Réponse :*

*Des dommages peuvent être déclarés pour la phase III dans les cas décrits ci-dessous.*

- *Une perte nette subie par un événement en raison d'une annulation prématurée – décision avant le 13 septembre.*
- *Une perte nette subie par un événement en raison de décisions prises avant le 13 septembre o p. ex. diminution des recettes en raison d'une réduction du nombre de spectateurs o p. ex. frais additionnels pour la location d'une infrastructure supplémentaire en raison des mesures fédérales en vigueur à ce moment-là.*
- *Frais additionnels pour les mesures de protection, si elles sont imposées par les autorités (p. ex. mise en place de barrières pour l'organisation de l'obligation de certificat)*

*Question :*

*Qu'est-ce qui ne peut pas être déclaré comme dommage ?*

*Réponse : les dommages suivants ne peuvent pas être déclarés (la liste n'est pas exhaustive) :*

- *Une baisse de recettes sur la vente des billets malgré une capacité totale de spectateurs*
- *La perte nette subie par une manifestation suite à une annulation de dernière minute – décision prise après le 13 septembre*
- *Les frais de test pour les bénévoles, visiteurs et participants*
- *Coûts de personnel supplémentaires pour le contrôle des certificats*
- *Dommages de manifestations qui auront lieu en 2022*

## **SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL DU 22 JANVIER 2022**

### **ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2022**

- Le poste de chef(fe) des finances de la fédération est vacant depuis près de deux ans. Avec le Dr Urs Linsi, un expert financier reconnu se met à disposition. Le comité central a décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée des délégués d'élire le Dr Urs Linsi au poste de chef des finances de la fédération. Un poste de la révision interne est toujours vacant. Le secrétaire général se fera un plaisir de renseigner les personnes intéressées sur les tâches à accomplir et le temps à y consacrer. Le comité central serait très heureux si ce poste important pouvait également être repourvu.
- Les statuts doivent être adaptés. D'une part, Swiss Olympic a exigé que le nouveau service de signalement et d'enquête Swiss Sport Integrity, qui a été créé le 1er janvier 2022, soit mentionné dans les statuts. D'autre part, la FINA exige également la constitution d'une commission des athlètes et recommande fortement l'introduction d'une limitation générale de la durée des mandats.

- Les cotisations des membres et les taxes devraient rester inchangées. Comme indiqué dans le bulletin d'information 10/2021, une révision complète du système de cotisation des membres est prévue pour 2023. Plus d'informations à ce sujet seront données en temps utile.
- La collaboration avec la société de révision Aeberli Treuhand AG Zurich est constructive et efficace. La réélection de Aeberli Treuhand AG Zurich sera donc proposée à l'Assemblée des délégués.

## DISCIPLINES SPORTIVES

- *Natation*
  - Les CS en petit bassin à Sursee ont été organisés de manière remarquable par le ST Lucerne et ont été un grand succès. Le nombre de participants (450) est revenu au niveau d'avant la pandémie.
  - Les CM en petit bassin à Abu Dhabi en décembre 2021 ont également été très réussis. Noé Ponti a remporté la médaille d'argent au 200m papillon et Antonio Djakovic a obtenu pour la première fois une médaille de bronze au 400m libre. La vague de succès des Jeux olympiques s'est donc poursuivie et a été confirmée de manière impressionnante.
  - Malheureusement, l'organisation de la finale des CC Espoirs à Lausanne a été mauvaise et inacceptable. Les causes exactes sont désormais connues. Un groupe de travail de la direction sportive travaille sur les mesures à prendre pour que cela ne se reproduise plus.
- *Artistic Swimming*
  - La première grande compétition aura lieu fin janvier 2022 à Zurich - les qualifications pour les CS jeunes et en même temps la sélection du duo pour Paris 2024.
  - Le 29 décembre 2021, la fédération a déposé auprès du Conseil exécutif de Swiss Olympic le recours/reconsidération concernant la décision de classification 2021 - 2024 d'Artistic Swimming. La décision est attendue pour fin janvier 2022.
  - La co-direction sportive a établi un premier plan de mesures pour remédier aux dysfonctionnements constatés dans le rapport mandaté par la conseillère fédérale Amherd. Ce plan a été approuvé par le CC. Sa mise en œuvre dépendra de la classification d'Artistic Swimming par Swiss Olympic fin janvier 2022.
- *Diving*
  - Grâce à ses excellents résultats aux Jeux olympiques, Michelle Heimberg s'est qualifiée pour les Diving World Series, quatre compétitions sur invitation auxquelles la FINA invite les 8 meilleurs athlètes ou duos synchro des Jeux olympiques. En outre, le CIO souhaiterait ajouter le duo mixte au programme olympique à partir de 2024, en plus des duos synchro femmes et hommes. A cette fin, cette compétition sera également organisée pour la première fois dans le cadre des World Diving Series.
  - Laina Remund s'est montrée très convaincante lors des Championnats du monde de la jeunesse à Kiev, où elle a atteint la finale des épreuves de 1 m et 3 m. Au 3m, elle a obtenu un diplôme en se classant au 7e rang.

#### COLLABORATION PLUSPORT ET SWISS AQUATICS

Fin novembre 2021, Plusport a contacté la fédération. Après une réunion commune, une proposition de future collaboration a été établie. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de Swiss Olympic, cette collaboration a du sens et est déjà mise en œuvre par certains clubs. (Inclusion).

#### TRAVAIL DES MÉDIAS / EUROPEAN BROADCASTING UNION

A l'occasion des CE à Budapest en été 2021 et des CM en petit bassin à Abu Dhabi en décembre 2021, l'EBU (European Broadcasting Union) a mis gratuitement à disposition de la fédération le signal pour une diffusion en streaming. Par la suite, les deux compétitions ont pu être diffusées en streaming avec nos propres commentaires. L'EBU souhaite poursuivre cette plateforme et offrir un espace aux sponsors afin de couvrir les frais (commentateurs, location de studio, etc.). Le prochain grand événement prévu sera le CM au Japon en mai 2022. Pour développer cette offre de manière ciblée, il convient également de mettre en place une stratégie de communication. Regula Späni, ancienne nageuse et présentatrice bien connue de la SRF, dispose de sa propre agence de communication et serait intéressée par une collaboration avec la fédération.

#### INITIATIVE POPULAIRE « OUI À LA PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES CONTRE LA PUBLICITÉ POUR LE TABAC »

La publicité pour le tabac compromet l'efficacité des efforts de prévention, en particulier chez les jeunes. Swiss Olympic s'engage donc à faire accepter l'initiative populaire 'Oui à la protection des enfants et des adolescents contre la publicité pour le tabac', qui sera soumise au vote le 13 février 2022.

#### NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE LA FÉDÉRATION DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Avec le changement de fournisseur informatique, le système téléphonique a également dû être changé. Le secrétariat est donc joignable au nouveau numéro **031 552 24 00 depuis le 1er novembre 2021**. Merci de sauvegarder ce nouveau numéro dans vos contacts.

#### DONNÉES DANS FAIRGATE

Depuis plus d'un an, la fédération travaille avec la nouvelle base de données Fairgate. Cette base de données et surtout la qualité des données sont d'une importance capitale pour le travail quotidien du secrétariat. Nous ne pouvons vous contacter rapidement et de manière fiable par courrier et/ou par e-mail que si ces données sont correctes. Nous vous contacterons à ce sujet dans les prochaines semaines.

#### ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2022

La prochaine Assemblée des délégués et les assemblées sportives ordinaires auront lieu le **samedi 30 avril 2022 à la Maison du Sport d'Ittigen**. Veuillez impérativement réserver cette date. Le comité central se réjouit et espère que le plus grand nombre possible de représentants de clubs puissent à nouveau être présents après deux ans.

Meilleures salutations



Dr. Ewen A. Cameron  
Co-Président



Bartolo Consolo  
Co-Président



Michael Schallhart  
Secrétaire général

msc, le 31 janvier 2022